

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Laiguillon présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2015 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions suivantes.

Subventions exceptionnelles :

→ Oreka : 560 € pour l'organisation du festival du cirque « Festi-cirque » du 9 au 22 juin 2015 (montant correspondant à la redevance d'occupation du domaine public).

→ Euskal Moneta : 400 € pour l'organisation d'une conférence le 24 mai 2015 sur le thème « Quelles monnaies, quelles richesses ? » (montant correspondant à l'occupation de la Maison des associations).

→ Saint-Esprit sur le pont : 500 € pour l'organisation d'un rallye pédestre le 10 octobre 2015 sur le quartier Saint-Esprit.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions.

Adopté à la majorité.

M. Murat ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.